

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

*Religion. — Famille. — Propriété.*

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. **PAUL  
GOBET**, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

**EUGÈNE DE MIRECOURT,**  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

1<sup>er</sup> AVRIL 1871.

Le citoyen Ch. Lullier proteste contre son arrestation dans une lettre adressée au *Rappel*. Refus du Comité central de se dissoudre. Il entend siéger en permanence pour surveiller les actes de la Commune. La physiologie de Paris est déplorable. Plus d'ateliers, tous les ouvriers sont aux barricades. Plus de crédit, les capitaux ont disparu.

On voit passer, rue de Rivoli, une troupe de cavaliers lancés au grand galop, sanglés d'écharpes rouges et coiffés de bonnets d'astrakan à flamme bleue. C'est le citoyen Assi, nommé gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, avec son escorte. Il fait sa première sortie officielle.

Nouveaux décrets : « Le titre et les fonctions de général sont supprimés. » — « Toute sortie d'armes et de denrées alimentaires est interdite. »

Les postes ne fonctionnent plus, le service est complètement désorganisé.

A la gare des marchandises de Bercy, quatre hommes du Comité, commandés par un sergent le revolver au poing, somment, sous peine de mort, le chef de gare, M. Seigneuret, de leur livrer la caisse. Celui-ci est obligé de s'exécuter.

On affiche encore un décret de la Commune : « Ordre d'arrêter tous les trains qui se dirigent sur Paris. Mettre à chaque poste un homme énergique ayant une poutre pour faire dérailler le train, s'il ne s'arrête pas. »

L'administration des pompes funèbres est envahie. Un délégué de la Commune touche le prix des convois.

2 AVRIL.

La guerre civile est commencée; le canon tonne et le sang coule. Paris n'a pas fermé l'œil. Toute la nuit des mouvements de troupes, et des estafettes galopent par les rues.

C'est aux alentours du Mont-Valérien que le combat s'engage.

Les gardes nationaux de Courbevoie ont tué lâchement un parlementaire de Versailles, ils ont commencé la lutte. Au signal donné par le Mont-Valérien, l'armée de l'ordre se précipite sur les bataillons fédérés, qui se dispersent et rentrent effarés dans Paris, en criant : « Au meurtre ! A la trahison ! »

Foule immense à la barrière de l'Étoile. Des projectiles éclatent au milieu de cette foule.

Affiche de la Commune. Elle crie au guet-apens, à la préméditation. « Les gendarmes de Versailles, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu ont lâchement assassiné les soldats de la Commune. » — « Elle adopte les familles des victimes. » — « Le budget des cultes est supprimé; les biens de main-morte appartenant aux communautés religieuses sont confisqués. »

Premier numéro du *Père Duchêne*.

Le citoyen Assi, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, est arrêté comme prévenu de trahison.

3 AVRIL.

Les généraux de la Commune décident une attaque sur Versailles. On voit déboucher dans l'avenue de Neuilly d'immenses colonnes de fédérés. Ils s'engagent sur la route de Rueil en criant : « A Versailles ! »

Tout-à-coup retentissent cinq ou six détonations lourdes et vibrantes. C'est le Mont-Valérien et la redoute des Gibets qui lâchent une bordée de leurs grosses pièces.

Désordre, affolement, panique inexprimable. La masse des fédérés jette ses armes, prend la fuite et crie : *A la trahison* ! Les chevaux d'artillerie s'échappent de côté et d'autre, emportant les pièces. On parvient à rallier une partie des fuyards. Engagements successifs au Val-Fleury, dans les bois de Clamart et au village de Chatillon. Partout la déroute. Gustave Flourens est tué à Chatou.

Dépêches et Nouvelles.

Le 29 mars, jour du Vendredi-Saint, l'Assemblée a tenu une séance de nuit, employée presque tout entière aux scrutins.

Après avoir nommé les vingt-cinq membres de la commission de permanence, la Chambre a sabré ce qui reste du budget. Huit cents millions ont été couchés sur le

terrain avec autant de sans-gêne et de facilité qu'en mettent les paysans à faucher un champ de trèfle.

30 mars.

Deux séances. — Dans la première l'ordre du jour appelait une douzaine de projets de loi d'intérêt local, des ouvertures de crédit et quelques impôts supplémentaires destinés à mettre le budget en équilibre.

M. le Président de la République a fait une courte harangue, pour engager messieurs les représentants à jouir de leurs vacances en pleine sécurité. Si l'on en croit M. Thiers, son administration nous ramène l'âge d'or. Entente cordiale parfaite, et paix universelle. Nous avons l'amitié de toutes les nations, et l'Europe respecte la France. Ces mots ont été prononcés textuellement. Louis XIV, dans tout l'éclat de son règne et dans toute la solidité de sa puissance, n'aurait pas péroré avec plus d'aplomb.

« Il y a deux choses que je proclame, s'est écrié M. Thiers : c'est l'INCORRIGIBILITÉ des partis et leur IMPUISSANCE. »

*Quos ego !...*

Dormons là-dessus en toute sécurité, Thiers-Jupin nous protège.

La seconde séance a eu lieu à deux heures. Presque personne dans la salle. Nos députés ferment leurs malles et le train chauffe.

MM. Gavardie et Ordinaire, qui voulaient parler, celui-là des magistrats mis à la retraite, celui-ci de la suppression de la *Constitution*, eurent immédiatement la bouche clouée par les cris de leurs collègues, qui s'empressent de voter à l'unanimité, moins trois voix, l'ensemble du budget.

Deux milliards trois cent cinquante millions, — une misère !

31 mars,

Une dépêche de Bruxelles annonce que le traité de commerce qui dure depuis onze ans entre la France et la Belgique vient d'être dénoncé.

Cette dénonciation était inévitable. Il faut empêcher que la Belgique serve au passage de tous les produits anglais, après l'expiration des conventions actuelles entre l'Angleterre et la France, c'est-à-dire dans un an.

M. Hénou, maire de Lyon, est mort hier subitement à Montpellier.

On parle d'un prochain voyage à Paris du cardinal Antonelli, qui serait chargé, dit-on, d'une dépêche confidentielle pour M. Thiers.

SAUMUR

2 AVRIL.

La *Gazette officielle* d'Italie vient de publier un décret signé de Victor-Emmanuel, qui enjoint d'inscrire à la dette publique une somme de TROIS MILLIONS DEUX CENT VINGT-

CINQ MILLE FRANCS, montant de la pension annuelle accordée au Saint-Père par la loi des garanties.

Or, le gouvernement italien n'ignore pas que Pie IX refuse cette allocation, dont l'acceptation serait présentée partout comme la ratification des faits accomplis.

Mais le décret n'en a pas moins été promulgué.

C'est un moyen de tromper ceux qui voudront bien être dupes et de fournir un nouvel argument à la presse vénales européenne soldée par l'Italie.

On écrit de Strasbourg que les premiers enrôlements provoquent en Alsace des scènes épouvantables.

L'autre jour, un jeune homme de quinze ans s'est jeté à la rivière, en proie à un accès de désespoir. Il avait demandé à sa mère de le laisser partir : celle-ci refusa, ayant besoin de son fils et ne pouvant lui donner de l'argent pour émigrer. Alors le pauvre enfant s'est noyé.

Une interpellation va probablement être déposée aujourd'hui par le citoyen Ordinaire sur la suppression du journal de M. E. Portalis.

La *Constitution*, en effet, n'est pas suspendue, mais supprimée : telle est du moins la signification qu'on donnait hier à l'arrêt du général Ladmirault. Contrairement aux assertions de quelques journalistes, il ne se confirme pas que le général soit décidé à prendre la même mesure de rigueur contre une feuille napoléonienne.

La dénonciation des traités de commerce sera paraît-il, l'objet d'un vif débat.

MM. les députés bonapartistes attendent cette discussion pour poser leur programme et prendre une attitude militante.

Naturellement, M. Rouher montera à la tribune, et fera l'apologie de son œuvre.

On prétend que de nouveaux pourparlers auraient été engagés avec M. Casimir Périer pour lui faire accepter le portefeuille des finances. M. Périer aurait, dit-on, répondu à ces ouvertures, qu'étant sorti du ministère à propos de la question de Paris, il lui était impossible d'y rentrer tant que l'Assemblée n'aurait pas pris un parti favorable à la réinstallation du gouvernement dans la capitale.

Dans cette situation, on songerait, pour le ministère des finances, au rapporteur du budget, M. de la Boullerie, dont la capacité financière, la fermeté et l'esprit d'ordre ont été grandement appréciés par la commission. M. Thiers suppose, à juste titre, que la nomination de M. de la Boullerie serait approuvée de la majorité, dont il semble vouloir se rapprocher pour le moment.

Puisqu'il s'agit de M. Casimir Périer, on a dû être surpris de nous voir passer sous silence jusqu'à ce jour une lettre qu'il a reçue du comte de Chambord.

Nous n'avons pas voulu reproduire cette lettre sans être en mesure de donner en même temps à nos lecteurs un article que nous avions souvenir d'avoir lu, et que nous retrouvons enfin après beaucoup de recherches. Lettre et article ont trait à la plus sérieuse et à la plus palpitante des questions de notre époque, la *question ouvrière*.

Voici d'abord la lettre :

*A monsieur Casimir Périer.*

« Je veux vous remercier moi-même, monsieur, de l'envoi de votre excellent écrit sur une grave question récemment soulevée par un acte du pouvoir qui menace de jeter dans plusieurs branches importantes de l'industrie nationale et dans la condition des classes ouvrières une perturbation profonde. L'expérience du passé n'avait déjà que trop démontré que le propre des gouvernements issus d'une pareille origine, surtout quand ils ont réussi à s'affranchir de tout contrôle sérieux, est de ne prendre conseil que des besoins du moment et de sacrifier toujours aux nécessités changeantes de leur politique personnelle les intérêts véritables et permanents du pays.

» Mais à ce jeu plein de péril, l'opinion se trouble, la confiance disparaît, de nouvelles complications appellent sans cesse de nouveaux expédients. Plus de sécurité, plus de foi dans l'avenir. Tant il est vrai que hors du droit et de la justice, les fortunes privées comme la fortune publique ne reposent que sur un sable mouvant ou plutôt semblent constamment suspendues sur des abîmes ! C'est ce que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs ne tarderont pas, j'espère, à reconnaître. Je me félicite d'avoir cette occasion de vous redire encore combien j'ai été charmé de vous voir, il y a quelques années, à Frohsdorf, et touché des sentiments que vous m'avez exprimés dans cette circonstance. Je suis heureux de pouvoir vous réitérer ici, avec l'assurance de ma gratitude, celle de ma sincère affection.

» Signé : HENRI. »

Nous donnerons demain l'article. Il a pour titre : *Le comte de Chambord et les questions ouvrières.*

On assure que la discussion relative à la convention postale doit être renvoyée après les vacances. La nouvelle cause une certaine émotion. Comment la Prusse va-t-elle prendre cet ajournement ?

Il paraît que décidément M. Goulard conservera le portefeuille des finances.

**LES VIREMENTS**

DES HOMMES DU 4 SEPTEMBRE.

Voici un intéressant emprunt fait au rapport supplémentaire sur les marchés déposé par M. Martel.

Une importante commande de haricots avait été faite par M. Magnin à M. Noirot, ancien marchand de caoutchouc, puis libraire, et enfin directeur d'une agence de location pour bals, concerts et théâtres.

Ces haricots, s'il faut en croire l'honorable rapporteur, ont été détestables et fort indigestes pour le Trésor.

Voici les chiffres :

La première livraison Noirot a été payée par l'État ..... F. 55,309 »

Elle a été revendue par l'État aux particuliers..... 32,251 20

Perte sèche ... 22,972 95

Certes, voilà un plat de haricots qui est encore plus salé que le plat de lentilles d'Esau. Mais il y a eu un second service : il n'y a pas de bonne fête sans lendemain.

Voici ce qu'il a coûté, ce second service :

360,000 kilog. de haricots, payés par le ministre ..... F. 451,337 34

360,000 kilog. de haricots, vendus par le ministre ..... 59,249 25

Perte sèche ... 82,097 09

Ainsi donc voilà une seule commande Magnin qui nous a coûté un sacrifice de 105,070 fr 04 c.

Ce ne serait rien s'il était prouvé — ce qu'il reste à prouver — que l'État devait faire un tel sacrifice pour ravitailler Paris : rien ne coûte trop cher quand il y a nécessité.

Mais l'instruction faite par la commission des marchés a démontré que 75 sacs de haricots, livrés par M. Noirot au ministre, revendus par le ministre à M. Noirot, ont été revendus au ministre par M. Noirot.

Cherchez bien, messieurs de la commission !

Il est probable que le même virement a été opéré sur tous les autres sacs, et que le bénéfice de ces honteuses manœuvres n'a pas été pour M. Noirot tout seul (???)

**UNE SOLUTION BURLESQUE.**

« — Pour le coup elle est bien bonne ! » comme dirait M. de Villemessant. Devinez le titre que certains membres de la gauche sont d'avis de donner à M. Thiers.

— Assurément ils ne veulent pas le nommer roi ?

— Non certes.

— Empereur peut-être ? Sous la République il y a des empereurs.

— Vous n'y êtes pas.

— Alors on va le nommer Grand-Duc ?

— Fi donc ! il y a des hiboux qui portent ce nom-là. Vous savez que les mauvaises langues ont déjà dit que ce cher Président ressemblait à une chouette. Comment vous ne devinez pas ?

— Ma foi, non. Je jette ma langue aux chiens.

— On va le nommer Stathouder.

— Vous dites ?...

— Stathouder, comme en Hollande. C'est le seul moyen d'en finir. Ils sont fatigués d'entendre parler de cette vieille France royale. La grande nation catholique leur est importune. Cette gloire de mille ans les humilie ; ce Roi fils des Rois, cette intelligence, cette dignité, cette grandeur les trouble et les offusque. Si on faisait un Stathouder ? Faisons un Stathouder !

— Ah ! ça, voyons !... c'est une plaisanterie.

— Pas du tout, rien de plus sérieux. Nos grands esprits de Versailles, hors d'état de comprendre la monarchie, se prennent d'extase à ces mots de STATHOUÉROT et de STATHOUER.

*O imitatores ! servum pecus !*

— Mais à propos d'imitateurs, ils ne songent donc pas qu'il y a là-bas, de l'autre côté de la Manche, un imitateur d'empire, qui nous épie ?

— Ils ne songent à rien du tout. De parodies en parodies, on arrive à parodier la Hollande et les Nassau. Le premier goujat venu peut être Stathouder. Prenez Mottu ! Vous me direz qu'il n'est pas disponible ? il le deviendra. Vous objecterez qu'il est en faillite ? raison de plus, excellent stathouder !

— Décidément je suis de votre avis : « Elle est bien bonne ! »

— Sans compter que ce serait un défi superbe à jeter à la monarchie légitime et catholique de la France.

**Chronique de l'Ouest**

ET  
CHRONIQUE LOCALE

Nous faisons droit à la requête de M. Jules André, en reproduisant *in extenso* l'article, qu'il n'avait pas signé dans l'Union de l'Ouest, et qu'il signe aujourd'hui pour nous seuls, afin de mieux appuyer sa réclamation. Cet article est d'une longueur exagérée pour nos colonnes et pour l'exiguité de notre format, mais nous tenons à faire tout à la fois acte de justice et acte de bon vouloir.

Nous avons regretté que l'Assemblée nationale n'ait pu accepter la discussion sur les pétitions catholiques ; mais nous croyons que l'Assemblée, en ajournant la discussion, a dit et fait ce qu'elle devait dire et faire. Elle subit l'impérieuse loi des circonstances ; l'Univers, qui feint de trouver mauvais que l'évêque d'Orléans se soit trouvé sensible à la raison d'inopportunité, ne donne lui-même aucun moyen d'échapper à la logique fatale des fautes commises par la politique de l'Empire.

Ah ! certes, l'humiliation est grande et le châtiment complet ! Nous ne savons rien de plus douloureux que cette situation, dans laquelle une seule chose nous est possible, c'est d'avouer que nous ne pouvons rien. En face du Pape dépouillé, nous ne pouvons rien ! En face du chef de l'Eglise, livré sans défense à la discrétion d'un parlement révolutionnaire, nous ne pouvons rien ! En face de Rome conquise et annexée par la force, comme l'Alsace et la Lorraine, nous ne pouvons rien ! C'est triste à dire, mais il faut le dire ; et la prudence n'est pas plus la désertion du droit, que le délai n'est l'abandon de la justice.

Dans une lettre que j'ai adressée à l'Univers, M. de Belcastel démontre bien que l'Assemblée nationale a su sauvegarder ce qui ne peut pas être abandonné. Or, M. de Belcastel était de ceux qui désiraient ardemment que les pétitions catholiques fussent discutées, et même il déplore l'ajournement, parce que, dit-il,

« Cet étouffement de la discussion n'a point permis de dissiper les calomnies que l'on cherche à faire peser sur les catholiques de France, en les représentant comme des fauteurs de discordes et des provocateurs de nouveaux revers. Ils ne demandent, on l'aurait bien vu, ni guerre, ni menace de guerre ; mais ils veulent simplement la réserve des droits du Saint-Siège, proclamée par la parole de la France, titre et gage pour des jours meilleurs. »

Cette réserve, faite sur le résultat hypothétique d'un débat plus étendu, M. de Belcastel ne fait aucune difficulté de reconnaître que les déclarations de M. Thiers et les paroles de l'évêque d'Orléans ne laissent rien à désirer pour le maintien des principes en cause.

« Il faut, dit-il, regarder sous la surface, au fond des choses, et, s'il y a quelque bien relatif dans cette douloureuse séance du 22 mars, s'en emparer énergiquement et l'y fixer d'une manière indéfectible.

» Or, dans le peu de paroles, empreintes d'une

mélancolie trop vraie, échangées entre M. le Président de la République et M<sup>re</sup> l'évêque d'Orléans, un mot frappe, dans la bouche de ce dernier, et il demeure comme la résultante des sentiments intimes de l'Assemblée ; nous en devons éclairer le sens de l'incident, le monde catholique doit en prendre acte.

» Ce mot, c'est que l'ajournement subi, réserve intactes les droits imprescriptibles du Saint-Siège.

» Rien d'aussi précis n'avait été articulé, non-seulement dans l'ordre du jour du 22 juillet 1871, mais dans les discours de ceux qui avaient obtenu la parole. Ce sont d'ailleurs les propres termes de l'ordre du jour que quelques-uns de nos amis et moi avions signé. »

Ainsi, M. de Belcastel constate que lui et ses amis et les catholiques, dont ils sont les interprètes, ont obtenu, sans débat, ce qu'ils pouvaient à peine oser se promettre d'une discussion que personne n'était maître de diriger à son gré. Si la discussion s'était engagée, aurait-on pu arrêter les violences de l'extrême-gauche provoquant, d'un autre côté, des imprudences tout aussi regrettables ? Et quel profit eût-on retiré de cette polémique hargneuse pour la cause qui nous est chère ? A supposer que l'ordre du jour motivé proposé par M. de Belcastel eût réuni, sans difficulté, une majorité imposante, on n'eût rien obtenu de plus net, de plus précis que les déclarations constatées par l'évêque d'Orléans. Mais, dans le débat, que de paroles irritantes, peut-être, dont les conséquences eussent été plus nuisibles qu'utiles à la cause même du Pape !

Il faut donc approuver l'évêque d'Orléans de son attitude et de son abnégation. Il a compris que s'il était prêtre il était aussi Français ; comme prêtre il devait souhaiter de voir la Chambre proclamer les droits du Saint-Siège sur son patrimoine ; comme Français il devait ne pas engager une discussion qui n'aurait fait que prouver à notre malheureux pays que le temps n'est plus où les Italiens reculaient devant ses volontés. Il devait conserver pour la France le mérite de ses malheurs et ne pas aggraver ses tristesses en lui faisant sentir son impuissance. Il a su concilier ces deux exigences, il a su rester évêque et citoyen, il a su prouver que l'Eglise de France n'a rien perdu des traditions de patriotisme qui ont fait sa gloire ; qu'il en soit loué !

JULES ANDRÉ.

Le rédacteur de l'Union de l'Ouest voudra bien nous permettre de lui répondre aussi brièvement que possible.

Non-seulement l'Assemblée nationale peut, mais elle doit toujours accepter la discussion sur un fait de cette nature. Aux jours maudits où nous sommes, qui a le droit de compter sur le lendemain ? Cent mille catholiques viennent vous supplier de prendre en considération l'état douloureux où se trouve l'Eglise, les outrages et les déboires dont on abreuve son chef, et vous ajournez indéfiniment cette question d'une actualité sinistre ?

Le danger menace, le coup va frapper, et vous n'essayez même pas de détourner le bras de l'agresseur ?

Et si Pie IX était martyr, si la Révolution, déchaînée autour de lui, achevait son œuvre monstrueuse, oseriez-vous soutenir encore que l'Assemblée, en ajournant la discussion ; a dit et fait ce qu'elle pouvait dire et faire ?

Hélas ! vous le comprenez aussi bien que nous, ce serait pour elle et pour ceux qui l'approuvent un éternel remords !

Avouer que nous ne pouvons rien, parce que nous sommes écrasés par la Prusse et parce que l'Italie ne se gêne plus pour exiger de nous la sanction de ses iniquités et de ses rapines, ah ! monsieur, qu'osez-vous dire ?

Nous avons commis une faute, cette faute a été suivie d'un châtiment terrible ; nous ne faisons rien pour la réparer, bien plus nous la commettons de nouveau, et vous appelez cela prudence, et vous trouvez que cette prudence n'est pas la désertion du droit la plus impardonnable et la plus honteuse ! Vous ne sentez pas que ces incompréhensibles délais de nos mandataires doivent être considérés comme un complet abandon de la justice !

Vous citez la lettre de M. de Belcastel. Savez-vous ce que prouve cette lettre ? le voici :

Quand un navire sombre, il se trouve presque toujours là des matelots courageux, qui s'efforcent de construire un radeau, cherchent à vaincre le désespoir des passagers, à réveiller l'énergie qui les abandonne et à montrer quelque rivage en perspective.

M. de Belcastel est un de ces matelots, nous sommes les passagers.

Mais sa lettre à l'Univers, ne constate rien de ce qu'il vous plaît de croire ; elle ne constate pas que nous serons sauvés. Qui osera dire que le radeau s'approche du rivage et qu'il ne s'en éloigne pas au contraire indéfiniment ?

Si M. de Belcastel affirmait, comme vous le dites, que les déclarations de M. Thiers et les paroles de l'évêque d'Orléans ne laissent rien à désirer (ce qui ne ressort pas du tout de sa lettre), il serait d'une opinion tout opposée à celle de la véritable France catholique, qui s'indigne, qui gémit et qui pleure.

Un homme de la force et du génie de l'évêque d'Orléans ne calcule pas s'il sera maître de diriger à son gré la discussion, il proteste !

Il proteste avec indignation, avec fermeté, sans prendre garde aux violences de l'extrême-gauche ; il profite de ces violences mêmes et du scandale soulevé par la démagogie anti-chrétienne pour donner à sa protestation plus de vigueur, pour exciter les apathies qui s'affaissent, pour réveiller les dévouements qui sommeillent, pour donner à la droite le courage qui lui manque, et enlever un vote qui aurait retenti dans l'Europe entière et donné satisfaction au monde catholique.

Voilà ce qui aurait été net, voilà ce qui aurait été précis ; voilà ce que nous aurions approuvés tous, vous le premier.

L'évêque d'Orléans parlant haut et ferme, sans se soucier des combinaisons diplomatiques de M. Thiers et de la sagesse humaine qui nous égare, se serait montré doublement Français, puisque la France est la protectrice née de l'Eglise, et il n'aurait rien perdu comme prêtre, je vous le certifie.

Le mérite de nos malheurs, ah ! croyez-le bien, nous ne le conserverons pas avec de telles défaillances ! et si quelque chose aggrave nos tristesses, c'est la honte où l'on prétend nous réduire de ne pas même tenter une protestation.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Le jour du Jeudi-Saint, une foule nombreuse et recueillie est venue visiter le reposoir de Notre-Dame-des-Ardilliers. Du matin au soir, le long du quai, les allées et venues n'ont pas eu de cesse.

—

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Covielle nous annonce que ce ne sera pas dans le Midi que le citoyen Gambetta ira faire une tournée ; mais bien dans nos provinces de l'Ouest, où il espère débiter son orviétan démagogique. »

En ce cas, nous l'attendons, qu'il y vienne !

—

Le 16 courant, le sieur Gohier, cultivateur à la Potherie, s'est aperçu que des voleurs s'étaient introduits chez lui et lui avaient soustrait 45 boisseaux de pommes de terre.

—

La gendarmerie de Beaufort, vient, croit-on, de découvrir deux voleurs de volailles et d'autres objets. Ce sont deux individus de Mazé et de Saint-Georges-du-Bois, qui

d'après la rumeur publique auraient des complices.

Le vol à l'américaine, qui est un des pièges les plus grossiers inventés par les filous, fait cependant toujours des victimes. On sait qu'il s'agit de faire passer des rouleaux de sous pour des rouleaux de pièces d'or.

A la dernière foire de Bressuire, deux filous avaient remarqué qu'un sieur Fleurisson, cultivateur à Bretignolles, venait de vendre des bestiaux et de recevoir 1,500 francs en billets de banque. Ils s'approchèrent de lui, l'emmènent au cabaret, et, à la suite de longues conversations, ils lui proposent obligamment d'échanger ses billets contre de l'or. Ils font briller à ses yeux de belles pièces d'or de 20 fr. et remettent au trop crédule cultivateur un rouleau qui devait contenir des pièces d'or, mais qui en réalité ne renfermait que des sous. Quand il s'aperçut du vol, les deux filous avaient déguerpi. C'est un avertissement pour les cultivateurs de vérifier les rouleaux qu'on leur remet.

On lit dans l'Espérance de Nantes :

Une médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe vient d'être décernée à notre jeune compatriote Henri Vergne, âgé de 18 ans, demeurant à Couéron.

Le 5 octobre dernier, dans les circonstances les plus périlleuses, cet énergique et courageux jeune homme a sauvé d'une mort certaine, sur les côtes d'Irlande, son capitaine, son second et un novice.

Le veau se vendra dans les boucheries de Saumur, à partir du 4<sup>er</sup> avril, au prix de :

1<sup>re</sup> Catégorie 2 fr. au lieu de 4 fr. 80. 2<sup>e</sup> catégorie 1 fr. 80 au lieu de 4 fr. 60, et la 3<sup>e</sup> à prix débattu.

Le bœuf et le mouton se vendront le même prix que par le passé.

## LETRES D'UN OUVRIER.

III

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai essayé de montrer précédemment comment la République m'avait paru dangereuse, et pourquoi la Monarchie me semblait nécessaire.

J'ai terminé en me heurtant à cette objection prévue : — La Monarchie, soit ! — mais laquelle ?

Car il y a, paraît-il, aujourd'hui le Bonapartisme qui conspire, l'Orléanisme qui travaille, et la Légimité qui attend.

Ici, grâce aux considérations générales que j'ai indiquées dans mes précédentes lettres, je puis conclure avant d'avoir démontré.

La raison fondamentale qui m'a fait adhérer au principe monarchique, c'est la nécessité absolue, pour la tranquillité, et, conséquemment, pour la prospérité de la France, d'un état de choses définitivement indiscutable.

Or, tout ce qui est issu d'une révolution, d'un coup de main, peut être discuté, et, par cela même, renversé.

La doctrine révolutionnaire une fois admise, la France demeure donc à la merci du plus hardi, du plus adroit, et, peut-être, hélas ! du plus fourbe.

Toute la situation se résume donc dans ces deux propositions :

Une Monarchie héréditaire pour établir un principe en dehors de toute discussion ;

La forme constitutionnelle et parlementaire pour obvier aux inconvénients d'une incapacité possible.

Ce point de départ une fois admis, il est clair que l'on n'atteindra à un résultat satisfaisant qu'en rentrant bravement dans la Monarchie traditionnelle.

Toute autre combinaison serait une incon séquence.

Je connais peu l'histoire, mais certains points m'ont frappé.

Il y a eu deux Républiques qui ont amené deux Empires, lesquels ont amené deux désastres à la suite desquels nous avons eu deux invasions.

Il y a eu la grande République et la petite, il y a eu le grand Napoléon et le petit ; il y a eu la Terreur et la Commune, il y a eu l'exilé de Sainte-Hélène et le bourgeois de Chislehurst ; mais à la suite de tout cela, toujours des catastrophes.

Un autre point caractéristique : c'est qu'aucun pouvoir usurpateur n'a pu se transmettre, même au premier degré.

Les Républiques qui n'ont que leur lendemain pour héritier, n'ont pas de lendemain ; aucun des Napoléon n'a pu voir son fils lui succéder ; Louis-Philippe lui-même, malgré sa nombreuse lignée, n'a pu laisser après lui qu'une nouvelle République.

Encore une fois, je connais peu l'histoire, mais à côté de ces faits mathématiquement éloquents, je vois cette longue liste de souverains de la Maison de Bourbon, qui se succèdent durant des siècles, agrandissent la France par de légitimes et glorieuses conquêtes, l'enrichissant d'institutions fécondes, l'élevant, en un mot, au rang de première nation du monde ; et lorsque, grâce à Dieu, je retrouve le descendant, le représentant de cette grande tradition, je me demande vraiment pourquoi, dans l'horrible situation où nous sommes, l'on cherche si laborieusement dans l'inconnu un remède qui ne peut être que problématique, quand il suffirait d'étendre la main pour en saisir un efficace et certain.

Car enfin, veut-on que notre troisième et toujours provisoire République nous ramène un troisième et plus que jamais provisoire Napoléon ? — Veut-on alors un troisième désastre et une troisième invasion ?

Veut-on qu'un second Louis-Philippe, passant avant son tour, nous ramène une quatrième provisoire ?

Non ! le temps des demi-mesures est passé, et il n'y a plus à balancer aujourd'hui. — Ou la République définitive, ou la Monarchie traditionnelle.

Mais la République, nous l'avons vu, est incompatible avec le tempérament français. Ce régime, on ne saurait trop le répéter, ne saurait être que funeste pour bien des raisons, mais avant tout par celle-ci :

Toute nation a sa partie saine et sa partie malsaine ; il y a dans toutes les populations, surtout les plus agglomérées, une quantité d'individus auxquels les vrais républicains eux-mêmes ne voudraient pas donner la poignée de main fraternelle. Or, ceux-là, — je défie qu'on me démente — tous ceux-là se disent républicains.

Oui, je ne crains pas de l'affirmer, si, dans la plupart des élections de nos grandes villes on retirait de la récapitulation des votes, tous ceux provenant des ivrognes, des mauvais époux, des pères scandaleux, des ouvriers débauchés, de tous ces gens méprisables, en un mot, comme il y en a dans tous les pays et dans toutes les villes... il n'y aurait peut-être pas le même nombre de républicains à la Chambre.

Or, je le soutiens, le régime qui donne satisfaction à cette classe d'individus est un régime dangereux et, par conséquent, inadmissible.

Le seul principe convenable pour nous est donc le principe monarchique, car s'il ne rallie pas encore tous les honnêtes gens, il n'est du moins composé que de gens honnêtes.

Et, je le répète, la monarchie étant admise, ce ne peut être, logiquement, que la monarchie traditionnelle, puisque toute autre est nécessairement révolutionnaire.

Laissez-moi vous le dire, parce que cela n'est que trop vrai : l'ouvrier ignore et se trompe : il ignore trop que ces révolutions qu'il aide à faire, c'est lui, et lui seul, qui les paie et les expie ; il se trompe grossièrement, lorsqu'il persiste à voir un antagonisme nécessaire, obligé entre le riche et le pauvre, entre le noble et l'ouvrier. Ces deux classes, loin d'être opposées l'une à l'autre, sont faites pour se compléter l'une par l'autre, et deviennent ainsi l'élément constitutif de l'ordre social, la condition essentielle de l'harmonie universelle ! Mais pour que ce plan fonctionne d'une manière normale, et par conséquent féconde, il faut que toutes les idées d'hostilité et de rancune disparaissent ;

il faut que le pauvre comme le riche comprennent que la véritable supériorité de l'homme vient de son caractère et non de sa bourse.

Mais, emporté par mon sujet, je m'aperçois, Monsieur le Rédacteur, que j'entre dans une nouvelle question qui serait loin de finir, et je n'ai que trop abusé de votre bienveillance. Je me fais donc violence et termine brusquement, en faisant un dernier appel à la raison de la classe ouvrière, si riche en nobles aspirations, mais, hélas ! si facile à abuser sur ses véritables intérêts. Une dernière fois, je dis aux travailleurs : — La grandeur, et la dignité de la France, tout cela est aujourd'hui dans les mains du Prince honnête qui porte en lui et le droit monarchique et les vertus qu'il faut pour rendre à notre pays le salut et la grandeur.

(France Nouvelle.)  
PAUL CANOT,  
Ouvrier sculpteur.

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AUDIENCE DU 27 MARS.

Le général Trochu contre MM. de Villemessant et Vitu.

Après les formalités préalables du tirage au sort des jurés, le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi des prévenus devant la cour d'assises. Ce document reproduit la plupart des articles incriminés. M. le président Legendre demande à M. de Villemessant ce qu'il a à répondre aux griefs articulés contre lui par le général Trochu.

M. de Villemessant. — Tout d'abord ces articles me parurent un peu rudes, à ce point que j'envoyai de Nice à M. Vitu une dépêche ainsi conçue : « Arrondissez les angles. » Je relus de nouveau les articles de M. Vitu, et, sans être bonapartiste, comme je savais la conduite du général Trochu avec l'impératrice, ma foi ! j'avouerai qu'il me sembla que c'était du lait.

Invité à se lever, M. Vitu déclare accepter toute la responsabilité de ses articles.

M. le général Trochu dit qu'il devait tenter ce procès pour défendre son honneur comme homme et comme soldat. Les témoins sont appelés.

LE GÉNÉRAL PALIKAO.

C'est le témoin lui-même, alors ministre de la guerre, qui confia au général Trochu le commandement du 12<sup>e</sup> corps d'armée, dans la pensée qu'il pourrait remplacer le maréchal Mac-Mahon, si celui-ci était blessé. Quarante-huit heures plus tard, un ordre de l'empereur nommait M. Trochu gouverneur de Paris. Cette nomination était approuvée par l'impératrice. Il contre-signa le décret. Le premier acte de Trochu fut d'introduire à Paris quinze mille mobiles sans consulter le ministre de la guerre.

On lui demandait au conseil :

— Que feriez-vous si des événements graves survenaient ?

Le général répondit qu'on ne pouvait douter de sa foi militaire.

« Général, ajouta-t-on, on dit que vous avez été hostile à l'Empire. Défendriez-vous l'impératrice ?

» Je me ferais tuer sur les marches des Tuileries pour défendre l'impératrice et la dynastie. »

M. HENRI CHEVREAU.

Ancien ministre de l'intérieur. Il a quarante-huit ans. C'est lui qui a reçu le général dans la nuit du 17 au 18 août et qui le mena chez l'impératrice.

M. Chevreau. — Il m'aborda en disant : Voici le décret qui remet en mes mains toutes les forces de la ville de Paris ; il faut que ma nomination paraisse dès ce matin à l'Officiel.

Devant son insistance, et comme je ne pouvais prendre parti sans consulter l'impératrice, j'emmenai le général aux Tuileries. Il était une heure du matin. Je fis prévenir l'impératrice, qui se leva aussitôt. Nous eûmes un long entretien, dans lequel le général Trochu présenta la situation sous les couleurs les plus sombres. L'amiral Jurien de la Gravière était témoin de l'entrevue, il était l'ennemi personnel du général Trochu. Entre autres détails, l'amiral nous prit à part, et, s'adressant à l'impératrice :

« Madame, dit-il, ayez plus de confiance ! le général est le plus honnête homme que je connaisse. Ce qu'il a promis il le tiendra » (Mouvement dans l'auditoire.)

Nous quittâmes l'impératrice pour nous rendre chez le ministre de la guerre. Le comte de Palikao parut péniblement impressionné ; il fit beaucoup de résistance ; je lui racontai mon entrevue avec l'impératrice, et il signa. C'est ainsi que le décret fut aussitôt envoyé à l'Officiel.

Après avoir reçu la dépêche qui annonçait la catastrophe de Sedan, je dus la communiquer à l'impératrice. Accablée d'abord, Sa Majesté se releva soudain, disant qu'elle n'avait pas le droit de s'abandonner à sa douleur. Elle réunit les ministres. Après le conseil, je me rendis chez le général ; je lui appris dans quel état j'avais laissé l'impératrice, je lui dis qu'elle était atteinte de tous les côtés à la fois, qu'elle était frappée comme souveraine, comme épouse, comme mère, qu'il n'y avait pas un côté de son cœur qui ne saignât. Je le priai de se rendre auprès d'elle.

M. Trochu me répondit qu'il arrivait des fortifications, qu'on venait de ramener soixante morts, qu'il était fatigué, qu'il n'avait pas diné ; mais il me promit de se rendre aux Tuileries dans la soirée.

J'allai moi-même sur les boulevards pour me rendre compte de l'état des esprits, puis je revins chez l'impératrice. « Eh bien, madame, lui dis-je, avez-vous vu le général Trochu ! — Non, » fut sa réponse.

M<sup>re</sup> Lachaud. — Le 3 septembre, l'impératrice n'a-t-elle pas vu le général ?

M. Chevreau. — Le 4 septembre, à huit heures, en me rendant au conseil des ministres, je vis le général Trochu qui entrait aux Tuileries. Je me rendis aussitôt auprès de l'impératrice pour la prévenir. Elle reçut le général. C'était bientôt l'heure du conseil, je pris place auprès du fauteuil de Sa Majesté.

« Eh bien ! madame, » lui dis-je assez bas, mais de façon à être entendu. L'impératrice paraissait souffrir ; elle me regarda et me fit un signe de tête douloureux, qui sembla dire qu'elle n'avait pas confiance.

M. MAGNE.

Soixante-cinq ans. Ancien ministre. Il a entendu le général Trochu raconter au conseil qu'il avait adressé une allocution aux chefs de bataillon ; il les avait prévenus qu'on allait avoir à supporter des souffrances et des dangers, et les chefs de bataillon avaient paru ressentir une très-vive inquiétude. Je me rappelle que l'impératrice se redressa, mue comme par un ressort :

« Comment, général, mais alors, sur qui compter ? Si les Prussiens venaient, j'irais moi-même montrer comment une femme sait affronter le danger ! »

Le général reprit : « Mais, madame, je n'ai qu'une manière de vous prouver mon dévouement, c'est de me faire tuer pour votre salut et celui de la dynastie. » (Mouvement.)

M. BUSSON-BILLAULT.

Avocat à la cour de Paris. Le témoin a entendu dire au général : « Si les séditions voulaient envahir l'Assemblée ou les Tuileries, je me ferais tuer sur les marches de ce palais. »

Il a vu M. Trochu sortant du Louvre, son habitation, entouré de mobiles qui criaient : « Vive Trochu ! vive la République ! » on portait des drapeaux, on agitait les képis en l'air. Il se dirigea vers la place de la Concorde ; je croyais qu'il allait dégager le Corps législatif, mais il tourna par la rue de Castiglione. Il y avait à peine un quart d'heure que l'impératrice avait quitté les Tuileries. »

M. JULES BRAME,

Ancien ministre et député, dit qu'au lendemain d'une tentative d'envahissement, le général interpellé sur les mesures qu'il prendrait et sur l'attitude qu'il montrerait si pareil fait venait à se reproduire, répondit qu'il ne pouvait pas comprendre qu'on fit pareille question à un général français. Il ajouta que si la Chambre était menacée, il la défendrait ; que si les Tuileries étaient envahies, il résisterait aux envahisseurs et se ferait tuer sur les marches du palais.

M<sup>re</sup> Lachaud. — Le témoin sait-il si le rappel des mobiles a été décidé en conseil et par le ministre de la guerre ?

M. Jules Brame. — Le général était parti avec un commandement actif. Il revenait bientôt comme gouverneur de Paris, et, de plus, il ramenait quinze mille mobiles.

Je sais que les reproches les plus vifs furent adressés par M. le comte de Palikao à

